



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 3 septembre 2018

Préavis municipal No 2018 /07

Point No 6 de l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2018

SAF des Chenevières de Chabrey, remaniement parcellaire et échange de terrains

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Dans le but de pouvoir continuer le projet de renaturation du ruisseau de Champmartin à Chabrey, la Municipalité soumet au Conseil communal l'échange de terrains d'une surface de 34'782 m².

Cet échange est indispensable, car lors de la remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin, la Commune de Vully-les-Lacs devra devenir propriétaire des berges.

Il s'agit d'une première étape dans le processus de remise à ciel ouvert de ce ruisseau. En effet, après approbation du Conseil communal, la suite des démarches sera reprise par le Syndicat AF des Chenevières de Chabrey.

Descriptif :

Selon les plans joints au présent préavis, les parcelles mentionnées ci-dessous compensent, pour la même superficie sur les parcelles communales Nos 2289 et 9373.

Parcelle 10067, 18'405 m² : échange de la parcelle 2368 (5'103 m²) et de la parcelle 2410 (2'735 m²) et parcelle 2414 (10'567 m²). Propriété de Leuba Pierre.

Parcelle 10066, 8'569 m² : échange de la parcelle 2370 (3'779 m²) et parcelle 2388 (4'790 m²). Propriété de Perregaux Dief Juliette.

Parcelle 10065, 4'914 m² : échange de la parcelle 2366 (4'914 m²). Propriété de Christinat Bernard.

Parcelle 10069, 2'894 m² : échange de la parcelle 2340 (2'894 m²). Propriété de Bardet Didier.

Conclusions

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 2018 / 07
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter le remaniement parcellaire et l'échange de terrain.
- de donner tout pouvoir à la Municipalité pour signer les actes devant les notaires Delafontaine & Fux à Avenches.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

B. Clerc



La Secrétaire

S. Baumann

Annexes : ment.